

DECISION N° 2017/D321



BONS D'ACHAT DE NOËL

Par délibération du 04/11/2014, le comité syndical décidait d'attribuer aux agents de Kerval un bon d'achat de 30€ pour les agents n'ayant pas d'enfant de moins de 12 ans.

Cette somme sera portée à 60€ à compter de 2017.

Le montant de 30€ attribué aux agents ayant des enfants de moins 12ans reste inchangé étant donné qu'une participation complémentaire de 30€ leur est versée par le CNAS.

Le bureau syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

➡ **ACCEPTE** la mise en place de bons d'achat de Noël dans les conditions ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
A Saint-Brieuc, le 16 novembre 2017

**Le Président
Thierry BURLLOT**



KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 16 NOVEMBRE 2017

Convocation du 10 novembre 2017

Nombre de membre du bureau : 14

L'an deux mil dix-sept le seize novembre à seize heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis au centre de tri GÉNÉRIS à Ploufragan, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Thierry BURLLOT

NOM	ELUS DE	PRESENT	ABSENT EXCUSE
Thierry BURLLOT	SMITOM Launay Lantic	X	
Claude BLANCHARD	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean-Luc BARBO	LAMBALLE Terre et Mer	X	
Marie-France BOULDE	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Bruno BEUZIT	St Brieuc Armor Agglomération		X
Jean Michel GEFFROY	SMITOM Launay Lantic	X	
Gervais LE BOUC	DINAN Agglomération		X
Françoise LE FUR	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Christian LE MAITRE	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean Yves LOYER	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean MEGRET	LAMBALLE Terre et Mer	X	
Daniel NABUCET	LAMBALLE Terre et Mer	X	
Gilles THOMAS	Loudéac communauté Bretagne centre	X	
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne centre	X	

Présents : 12

Absents : 2

Votants : 10